

LES AXES PILIERS DU PLPDMA 2025-2030

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés s'inscrit dans une démarche globale de :

- Développement de **l'économie circulaire**
- Volonté de **limiter les impacts** de la gestion des déchets **sur le changement climatique**

Les axes fondateurs du PLPDMA de la Communauté de communes sont :



Être exemplaire en matière de prévention des déchets



Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets



Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets



Lutter contre le gaspillage alimentaire



Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets



Augmenter la durée de vie des produits



Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable



Réduire les déchets des entreprises



Réduire les déchets du BTP

LES ACTIONS MISES EN OEUVRE EN 2025

✓ État des lieux de la consommation de papier généré par les services communautaires

- *Un diagnostic des impressions papier a été réalisé en vue de quantifier la consommation de papier et ses impacts et pour sensibiliser à la mise en place de bonnes pratiques.*

✓ Recensement des solutions de valorisation des déchets dans les espaces de l'Hôtel communautaire

- *Dans cette même démarche d'éco-exemplarité, un état des lieux des différentes poubelles présentes dans les salles de l'Hôtel communautaire a été réalisé ainsi qu'un recensement des besoins des agents en vue d'apporter des solutions pratiques favorables à une bonne pratique du tri*



LES ACTIONS MISES EN OEUVRE EN 2025

✓ *Sensibiliser les restaurants scolaires à la lutte contre le gaspillage alimentaire*

- *Le recrutement mutualisé au Pays du Mans d'un animateur de la prévention des déchets a permis la création d'un catalogue d'animations destiné aux scolaires. Parmi les animations diffusées à partir d'octobre 2025, l'une est proposée sur le temps méridien en vue de sensibiliser les convives à leurs restes d'assiettes. L'école de Crissé a pu en bénéficier en décembre 2025.*



✓ *Organisation de soirées compostage pour sensibiliser aux bonnes pratiques*

- *41 réunions compostage ont pu être organisées par la Communauté de communes en 2025. Celles-ci ont permis la distribution de 729 composteurs et la sensibilisations de 1763 citoyens aux bons gestes associés.*

LES OBJECTIFS A ATTEINDRE ET RÉSULTATS CHIFFRÉS

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés doit permettre de tendre vers les objectifs de réduction des déchets fixés par la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC).

Quels sont le objectifs de la loi AGEC ?

RÉDUIRE LA PRODUCTION DE DÉCHETS



- 15 % de DMA
- 5 % de DAE
En 2030 par rapport à 2010

RÉDUIRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE



- 50%
En 2025 par rapport à 2015

VALORISER LES BIODÉCHETS



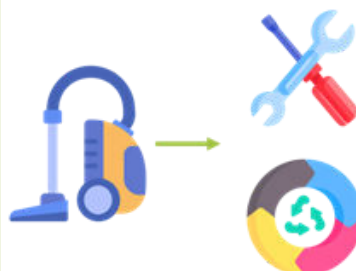
Obligation de tri à la source
des biodéchets pour tous les
producteurs au 01/01/2024

RÉEMPLOYER



5% des DMA en 2030

RÉPARER/RÉEMPLOYER



Mise à disposition d'objets
réparables ou en bon état
provenant des déchèteries.

RÉUTILISER/RECYCLER



55% des DMA devront être
orientés vers
ces filières d'ici 2025
60% en 2030
65% en 2035

LES OBJECTIFS A ATTEINDRE ET RÉSULTATS CHIFFRÉS

Où en sommes nous fin 2025 ?



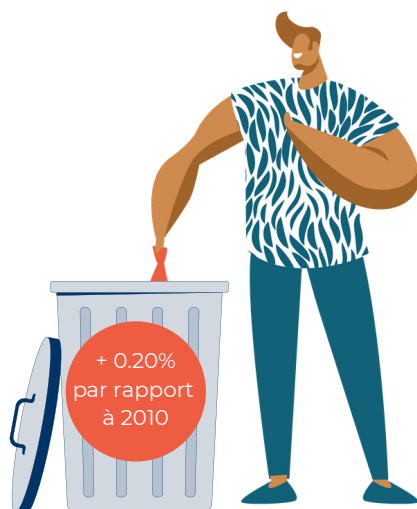
Année de référence de la loi

2010



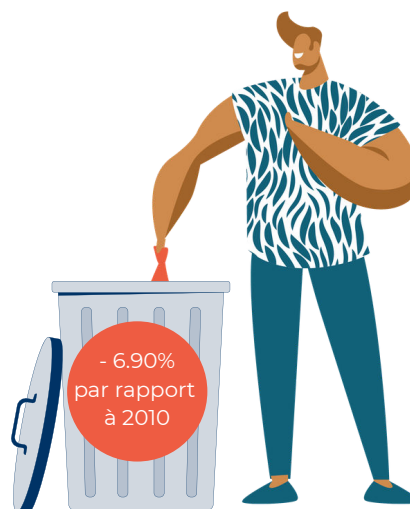
En moyenne*
507 kg/habitant

2024



En moyenne*
508 kg/habitant

2025



En moyenne*
472 kg/habitant

Objectif à atteindre en

2030



En moyenne*
431 kg/habitant

**Cela comptabilise les ordures ménagères, les emballages ménagers ainsi que les apports en déchèterie*

LES OBJECTIFS A ATTEINDRE ET RÉSULTATS CHIFFRÉS



Zoom sur nos poubelles



Année de référence de la loi

2010

2024

2025

Ordures ménagères



197 kg / hab

118 kg / hab

107 kg / hab

Emballages ménagers
(verre inclus)

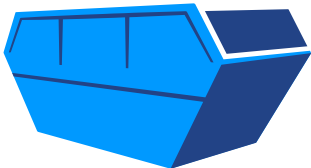


121 kg / hab

100 kg / hab

94 kg / hab

Déchèterie



195 kg / hab

290 kg / hab

271 kg / hab

LES OBJECTIFS A ATTEINDRE ET RÉSULTATS CHIFFRÉS

Où en sommes nous fin 2025 ?



Le gaspillage alimentaire est l'affaire de tous !

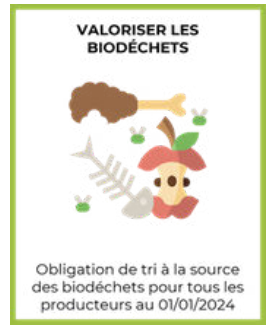
La Communauté de communes ne pourra mesurer l'atteinte de cet objectif car elle ne possède pas de données chiffrées à l'échelle de son territoire. Cependant elle accompagne les restaurants scolaires à la demande sur cette thématique en leur proposant :

- un accompagnement à la mise en place de diagnostics du gaspillage alimentaire avec analyse et aide à la définition d'actions correctives
- Des animations sur le temps méridien pour sensibiliser les convives à leurs restes d'assiettes



LES OBJECTIFS A ATTEINDRE ET RÉSULTATS CHIFFRÉS

Où en sommes nous fin 2025 ?



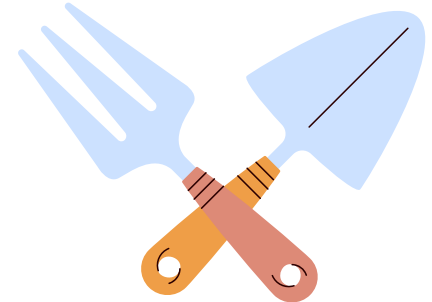
Pour permettre à chaque usager de son service public de gestion des déchets de valoriser ses biodéchets, la Communauté de communes a



Doté ses usagers de composteur
ou permis leur accès un un
composteur collectif (en cours)



Sensibiliser aux
bons gestes à adopter



Créer et mis à disposition des
outils pour favoriser la pratique
du compostage dans la durée

LES OBJECTIFS A ATTEINDRE ET RÉSULTATS CHIFFRÉS

Où en sommes nous fin 2025 ?



“Le réemploi est l'action de réutiliser un objet, transformé ou non pour prolonger son usage sans le modifier ou avec un léger reconditionnement”



La recyclerie La Ressource située à Sillé-le-Guillaume en face de la déchèterie favorise le réemploi et a permis le détournement de 58.04 tonnes de biens encore utilisables de la déchèterie.

LES OBJECTIFS A ATTEINDRE ET RÉSULTATS CHIFFRÉS

Où en sommes nous fin 2025 ?



L'association locale qui proposait des repair cafés n'existe plus et aucun projet n'est en cours actuellement

LES OBJECTIFS A ATTEINDRE ET RÉSULTATS CHIFFRÉS

Où en sommes nous fin 2025 ?



2024



Taux de recyclage et réutilisation

29.28 %
pour les OM* + CS* + Verre

79.27 % en déchèterie

2025



Taux de recyclage et réutilisation

37.41 %
pour les OMR* + CS* + Verre

79.36 % en déchèterie

Objectif à atteindre en

2030



Taux de recyclage et réutilisation

60 %

*OM = Ordures Ménagères / CS = emballages recyclables et papier mis dans le bac de collecte sélective